

# LA JUSSACOISE

## Règlement :

- Cette épreuve n'est pas sujette à compétition, elle est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non.

Le certificat médical n'est pas obligatoire. Le participant effectue la randonnée sous sa seule responsabilité et à son rythme et déclare que son état de santé lui permet de s'engager sur cette manifestation, et décharge les organisateurs de toutes responsabilités.

- Aucun classement ne sera effectué, **la randonnée n'exclue pas pour autant l'effort physique.**

- **Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire et devra être remise lors de l'inscription de l'enfant.**

- Les inscriptions se feront par internet sur le site [www.lajussacoise](http://www.lajussacoise) ou par courrier sur le bulletin prévu à cet effet. Ce dernier devra être retourné à l'adresse indiquée avant le 29 mai 2020 accompagné du règlement par chèque à l'ordre de CJRPJ. Il sera toutefois possible de s'inscrire sur place avant le début de l'épreuve à partir de 7h00.

- Lors de l'inscription, **chaque participant devra obligatoirement signer le bulletin d'inscription.** Elle entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. En cas de non signature, le concurrent se verra refuser le départ.

- Le port du casque est recommandé.

- Tout participant s'engage à respecter le code de la route, les autres usagers, les consignes de l'organisation ainsi que les bénévoles et les sites traversés (ne pas jeter de déchets).

- Le participant sera responsable des accidents, des vols dont il pourrait être l'auteur.

- Pour des raisons de sécurité, le participant s'engage à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon signalé à l'organisation.